

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 108-468-1935 Libérations.

n° 108-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Bomalls est interdit pendant trois ans, pour Compter du 3 décembre 1935, date de sa libération, an nommé Abdi Djama.